

Développement social

seulement que l'on pourra garantir un emploi judicieux des deniers publics et la coopération de tous les ministères. Grâce à nos propositions, tous les ministres et ministères intéressés participeront véritablement à la prise de décisions et seront informés du rôle de chacun. Il faut cependant mentionner que le gouvernement ne vise pas à réaliser des économies au détriment des programmes sociaux, culturels ou juridiques. Le gouvernement vise plutôt à garantir le meilleur usage possible des deniers publics dont quelque 26 milliards de dollars seront utilisés à des fins de développement social cette année.

J'aimerais passer maintenant aux éléments de notre politique. Un certain nombre d'enveloppes budgétaires ont été créées, chacune regroupant tous les programmes d'un secteur donné. Les enveloppes des programmes sociaux et juridiques dont nous nous occupons aujourd'hui sont de loin les plus importantes par les crédits qui leur sont affectés, car elles représentent tous les programmes du ministère de la Justice, du solliciteur général, du Service pénitentiaire, de la Gendarmerie royale du Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, d'Environnement Canada, du très important ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ainsi que de celui de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires des anciens combattants, des Affaires indiennes et du Nord canadien, du Secrétariat d'État, ainsi que de tous les organismes culturels et des deux Conseils de recherches du Canada.

Lorsque le comité du cabinet reçoit son enveloppe budgétaire sectorielle, il est informé du montant maximum disponible pour payer toutes les dépenses de l'enveloppe pendant l'année financière. Il est possible à l'occasion d'augmenter ces limites budgétaires. Par exemple, le budget des Affaires sociales pour 1980-1981 augmentera suffisamment pour permettre d'accroître le supplément du revenu garanti, lequel, comme nous le savons, monsieur le président, a été augmenté de \$35 par une loi sanctionnée par la Chambre et le Sénat il y a quelques semaines. Mais, en des circonstances normales, lorsque l'on aura atteint le plafond des dépenses de l'enveloppe, toute nouvelle dépense devra être défrayée à même les fonds que l'on obtiendra en éliminant des activités désuètes ou de moindre importance. D'où la nécessité pour tous les ministres de négocier et d'établir ensemble et avec précision leurs priorités. C'est ce que j'entends par la participation de tous les ministres. Ainsi, telle décision ne sera plus l'affaire du seul ministre des Affaires indiennes ou du ministre de la Santé, par exemple, mais elle sera prise par tous les ministres responsables de l'enveloppe des affaires sociales, car toutes ces questions seront examinées conjointement et les décisions seront prises collectivement. On peut donc dire qu'il existe un véritable budget global des affaires sociales, lequel, à plus ou moins longue échéance, devrait permettre une bien meilleure coordination des politiques en matière sociale.

● (1530)

[Traduction]

Je voudrais maintenant parler de la proposition d'établir un département d'État qui, entre autres attributions, sera appelé à seconder le comité du cabinet des ministres du développement social. La Chambre est saisie du mandat du département proposé.

Les délibérations dont je viens de parler impliquent une vaste collaboration. Les membres du comité doivent connaître avec précision et objectivité tous les programmes en vigueur en

matière sociale, culturelle et juridique. Ils doivent pouvoir compter sur un système à jour de comptabilité et de répartition des ressources afin de savoir exactement, et à tout moment, les crédits dont ils disposent. Ils doivent aussi être bien informés des tendances sociales, démographiques et économiques pour être en mesure de planifier à long terme. Les membres du comité doivent avoir à leur disposition un système d'évaluation de l'application des programmes qui soit à la fois bien conçu et bien géré. Une bonne liaison est essentielle pour que les conseillers des ministres soient suffisamment informés des activités dans les autres secteurs pour proposer de nouvelles orientations et reconnaître les domaines où il y aurait lieu d'éliminer le chevauchement. Les ministres devront pouvoir compter sur un service de planification bien structuré qui permette de proposer des façons nouvelles et originales d'améliorer les politiques sociales, culturelles et juridiques. Ils doivent enfin, et surtout, bien connaître les programmes des provinces, car il s'agit d'un domaine où la juridiction provinciale est capitale.

Tout cela nécessite une structure nouvelle; celle que nous proposons consisterait en un personnel ministériel restreint constitué surtout de spécialistes hautement compétents. J'estime qu'un effectif de quelque 50 à 60 fonctionnaires devrait suffire à la tâche. Un ministère comparable, quoique un peu plus grand, joue depuis peu un rôle semblable pour le comité des ministres du développement économique. Le département proposé conseillera le président; il conseillera les ministres quant à l'établissement des priorités et à la répartition des ressources; il permettra aux ministres de faire les choix qui s'imposent en connaissance de cause; il facilitera la réévaluation permanente des programmes et surtout, il favorisera la création de programmes sociaux convenablement intégrés, dans le contexte d'une stratégie globale de développement social.

[Français]

Nous proposons d'aborder directement les problèmes de notre société en établissant de nouvelles politiques bien orientées et étroitement intégrées, qui favoriseront une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi qu'entre tous les éléments de notre vaste appareil fédéral dans le domaine des politiques sociales. Nous prévoyons également favoriser et développer les cultures canadiennes et affermir notre identité nationale. Par un leadership dynamique, nous comptons pouvoir résoudre quelques-uns des problèmes de politique sociale qui nous assaillent depuis plusieurs décennies. Les nouveaux systèmes de coordination et de gestion des politiques dont j'ai parlé sont un élément important de notre programme. Et ce nouveau ministère d'État au Développement social en sera l'élément clef. J'engage tous les députés à appuyer la création de cet organisme, car il s'agit d'une chose importante pour les Canadiens.

[Traduction]

La création de ce ministère est la conséquence des mesures prises par le gouvernement libéral précédent, jusqu'au printemps de l'année dernière lorsque mon collègue M. Andras, était alors devenu le premier ministre à présider le Conseil ministériel chargé du développement économique qui coordonnait l'action de tous les ministères. Le gouvernement suivant, qui était au pouvoir l'année dernière, a mis ce ministère sur pied, mais n'a pas eu le temps de faire adopter cette motion